



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 103589

Texte de la question

M. Pierre Moscovici attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question de l'efficacité des agences régionales de santé (ARS) créées par la loi n° 2009-879 (dite « loi HPST »). Cette réforme pose question en termes d'efficacité, d'équité en santé publique et suscite déjà un fort mécontentement chez les fonctionnaires des administrations concernées quant à la méthode de mise en place et les organisations retenues. La structure des agences régionales de santé est liée pour l'essentiel à la personnalité du directeur général et de son équipe avec comme conséquence 26 ARS, 26 organisations différentes, 26 portes d'entrées différentes pour les administrés. Le souhait poussé à l'extrême de « décloisonner » les conseillers techniques et leurs fonctions pour travailler en transversalité selon les directives du secrétaire général du ministère des affaires sanitaires et sociales aboutit à des non sens comme faire effectuer le travail d'un ingénieur par un médecin ou un pharmacien et vice versa. À l'heure où les questions de sécurité sanitaire liées à la contrefaçon de médicaments, entre autres, se posent avec acuité, il demande comment sera assuré un niveau de sécurité sanitaire dans les ARS qui ne disposent plus des inspections de la pharmacie et dont les agents sont affectés à d'autres missions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Moscovici](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103589

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3037

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)